

**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Séance ordinaire du conseil municipal**

**Mardi 14 juin 2022, 19 h, au bâtiment de services du  
parc des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

**En présence de :**

M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1  
M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2  
M. Dominic Morin, Conseiller du district 3  
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4  
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5  
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, Mme Caroline Nadeau.

#### **DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

##### **1. Résolution 167-06-2022**

###### **Ouverture de la séance**

À 19 h 01, la mairesse Mme France Fortier, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

##### **2. Résolution 168-06-2022**

###### **Adoption de l'ordre du jour**

**Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier**

**Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous avec le report du point 12 :**

#### **DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **SUIVI**

3. Mot du conseil municipal

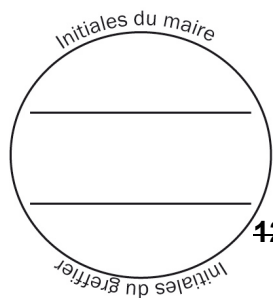
#### **DÉPÔT**

4. Rapport de la mairesse - Faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport de l'auditeur externe
5. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

#### **FINANCES**

6. Adoption des comptes
7. Financement des règlements d'emprunt - Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations
8. Financement des règlements d'emprunt - Soumissions pour l'émission d'obligations
9. Affectation du surplus accumulé non affecté (SANA) à des surplus accumulés affectés
10. Demande de paiement FIMEAU #5
11. Programme d'aide à la voirie locale Volets Redressement et Accélération - Dépôt d'une demande d'aide financière

#### **RÈGLEMENTS**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

~~12. Avis de motion — Règlement 930-22 Règlement modifiant le Règlement 625-11—  
Relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station  
d'épuration phase 2-Point reporté~~

13. Avis de motion et dépôt du Règlement 921-22 Règlement sur les plans  
d'aménagement d'ensemble (PAE)

14. Adoption 1er projet du Règlement 921-22 Règlement sur les plans d'aménagement  
d'ensemble (PAE)

### GREFFE

15. Réception provisoire Petite-Europe - Rues Pyrénées-Oural

16. Désignation de signataires - Entente sur la mise en place d'un jardin collaboratif au  
parc Richelieu - Centre Famille SBDL

17. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022

18. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022

### DIRECTION GÉNÉRALE

19. Adoption de la POL-035-22 - Politique et procédures de communication remplaçant la  
POL-009-14

### URBANISME

20. Demande de PIIA 614-11 pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de  
150 m2 au 63, rue St-Louis

21. Demande de PIIA 614-11 pour des travaux à l'intérieur de la bande de protection d'une  
forte pente au 3, rue Drouin

22. Demande de PIIA 614-11 pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de  
150 m2 (lot 6 525 163 projeté Trivent 3)

23. Demande de PIIA 840-18 pour l'implantation d'une enseigne commerciale au 423,  
avenue Sainte-Brigitte

24. Demande de PIIA 840-18 pour la démolition partielle et l'agrandissement d'un bâtiment  
principal au 431, avenue Sainte-Brigitte

25. Demande de PIIA 840-18 pour le remplacement d'enseignes au 443, avenue Sainte-  
Brigitte

26. Achat regroupé de différents bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte des  
matières résiduelles, pour l'année 2023

27. Appui à la demande d'approbation ministérielle de certaines dispositions des  
règlements de contrôle intérimaire (RCI) nos 2010-41 et 2019-91 de la CMQ

28. Demande de modification au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de La  
Jacques- Cartier concernant la cartographie des affectations du territoire et l'affectation  
RF-3

### LOISIRS

29. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté

30. Demande d'aide financière dans le cadre d'une initiative citoyenne

31. Reconnaissance d'un organisme à but non lucratif dans le cadre de la politique POL-  
032-20 - Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif

### TRAVAUX PUBLICS

32. Démolition de la maison – 8, rue des Champs

### RESSOURCES HUMAINES

33. Nomination de Mme Isabelle Henry à titre d'agente de soutien administratif et  
réceptionniste, régulier, à temps partiel

34. Embauche de Mme Michelle Drolet à titre de secrétaire-réceptionniste

35. Nomination de M. Steeve Grondin à titre de Chef de Division aux opérations du Service  
de la sécurité publique, permanent, temps plein

36. Embauche de M. Martin Bordeleau à titre d'opérateur-journalier aux travaux publics, à  
temps plein

37. Embauche du personnel d'animation pour le camp de jour de l'été 2022

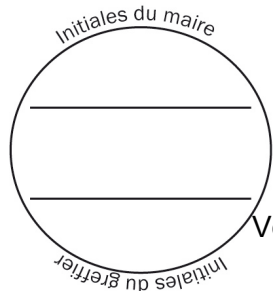
38. Confirmation d'emploi de M. Marc-Olivier Labrie à titre de préposé à l'inspection,  
régulier, à temps plein

### PÉRIODE DE QUESTIONS

39. Période de questions

### DISPOSITIONS FINALES

40. Levée de la séance



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### SUIVI

#### 3. Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

### DÉPÔT

#### 4. Résolution 169-06-2022

##### Rapport de la mairesse - Faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport de l'auditeur externe

La mairesse, Mme France Fortier, rapporte les faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport de l'auditeur externe.

#### 5. Résolution 170-06-2022

##### Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ, c. E-2.2, tous les élus déposent leurs formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires. La greffière transmettra au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans les délais requis, un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé cette déclaration.

### FINANCES

#### 6. Résolution 171-06-2022

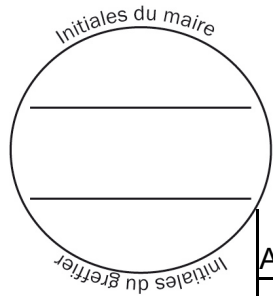
##### Adoption des comptes

**Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne**

**Il est résolu :**

- De recevoir les comptes produits en date du 14 juin 2022 d'une somme de 1 457 550.87 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

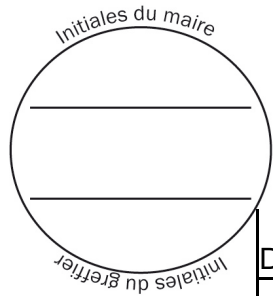
EFFETS PRÉSENTÉS DU 14 JUIN 2022	
Adobe inc.	70.10 \$
Aebi Schmidt Canada Inc.	75.08 \$
Agritex	227.57 \$
Air liquide Canada inc.	320.36 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	533.74 \$
Annie Tremblay	1 000.00 \$
AquaZach inc.	689.85 \$
Archibald Microbrasserie	62.15 \$
Aréo-Feu ltée	121.59 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	1 224.30 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

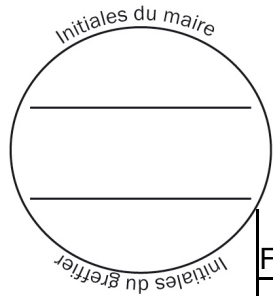
Audrey Baribeau	50.00 \$
Audrey Rioux	50.00 \$
Aux petits moteurs du Québec inc.	28.69 \$
Avantis Coopérative	4 477.42 \$
Bell Mobilité Cellulaire	2 017.41 \$
Botrophée	171.54 \$
BZ INC.	13 650.12 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. / Avocats	5 102.10 \$
Camions international Élite Itée	372.42 \$
Canac	2 084.64 \$
Canon Canada inc.	132.07 \$
Carolle-Anne Dufour	50.00 \$
Carrières Québec Inc	484.13 \$
Catherine Dallaire	35.00 \$
Cédric Métayer	165.09 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	289.19 \$
Centre d'action bénévole de Québec	325.00 \$
Ceriu	739.29 \$
Charles Morissette	66.98 \$
Cintas Canada Limitée	198.44 \$
CLIMPRO INC.	1 934.47 \$
CMP MAYER INC	1 883.29 \$
Communauté métropolitaine de Québec	12 002.00 \$
CONFIAN	999.14 \$
Coopérative nationale de l'information indépendante	14.89 \$
CRÉ-A-CHEF	13 089.91 \$
CTM Québec inc.	1 172.69 \$
Dan électrique inc.	2 280.16 \$
Daniel Huard	35.00 \$
Dendrotik inc.	(93.08) \$
Desharnais centre du camion	1 711.89 \$
Diffusion Solutions Intégrées inc.	228.80 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

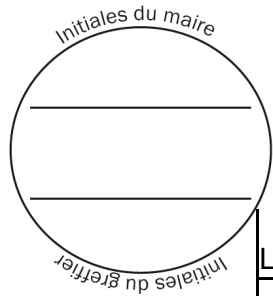
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	473.42 \$
Distributions SOLIDA inc.	57.47 \$
Dollarama S.E.C.	49.96 \$
Dominic Morin	157.45 \$
Drolet ressort inc.	2 477.64 \$
Eco Verdure	2 529.45 \$
École nationale des pompiers	91.20 \$
Éco-vert entretien paysager inc	431.16 \$
Eddynet inc.	451.32 \$
Édith Couturier	240.20 \$
Émilie Huot	50.00 \$
Employé #253	56.28 \$
Employé #302	12.44 \$
Employé #423	86.94 \$
Employé #435	402.55 \$
Employé #515	225.00 \$
Employé #631	400.00 \$
Employé #647	27.52 \$
Employé #661	193.35 \$
Employé #799	30.04 \$
Englobe Environnement inc.	7 711.33 \$
Enrick Girard	100.00 \$
Entandem	227.55 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	4 829.25 \$
Équipement Médical Rive Nord	183.79 \$
Équipement Polar inc.	306.87 \$
Eurofins Environex	674.34 \$
Familiprix	2 267.76 \$
Ferme et Pisciculture Lac en Ville s.e.n.c.	3 985.47 \$
Fliptop Inc.	640.00 \$
Fondaction CSN 06840	769.24 \$
Fonds d'information sur le territoire	275.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

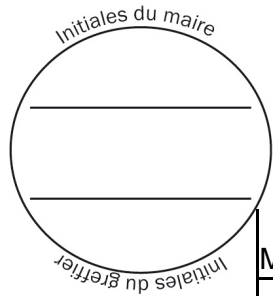
Fournitures de bureau Denis	1 177.81 \$
France Fortier	50.00 \$
Francis Côté	78.74 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	1 149.75 \$
Garage René Bertrand inc	455.88 \$
Garda World	327.04 \$
Gestion Luismiguel inc.	17.24 \$
Ghislain Vaillancourt	400.00 \$
Gravel Bernier Vaillancourt	342.53 \$
Groupe Altus Itée	287.44 \$
Groupe financier AGA inc.	2 015.80 \$
Groupe Négotel inc.	1 201.40 \$
Guillaume Plamondon	284.71 \$
Hébergement des Hautes Terres inc.	689.85 \$
Henry Isabelle	600.00 \$
Husky Neige Inc.	15 777.76 \$
Hydraulique J.L. Inc.	76.58 \$
Hydro Québec	36 283.81 \$
iCloud	4.59 \$
IGA 8162	620.64 \$
Isabelle Têtu	23.00 \$
Jacinte Bédard	204.00 \$
JD Innovation extérieure	3 449.25 \$
Jean Giroux	346.60 \$
Jean-François Lacasse	1 724.63 \$
Julie Bertrand	1 000.00 \$
Karine Lebel	100.00 \$
Kévin Thibeault	50.00 \$
Kim Rossignol	50.00 \$
Krystelle Walsh	390.00 \$
La Capitale en fête	3 425.68 \$
La Génératrice inc.	2 759.40 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

La vigile	1 486.50 \$
L'Ange Gardien Ford	9 383.61 \$
Laurence Watters	50.00 \$
LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.	3 485.85 \$
LE DOC DES PORTES Inc.	285.37 \$
Les Anges Gardiens	2 055.75 \$
Les Copies de la Capitale inc.	309.80 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	4 909.99 \$
Les entreprises L.T.	1 092.26 \$
Les entreprises Lou-vil	5 225.61 \$
Les huiles Desroches inc.	16 445.67 \$
Les Moteurs Electriques P.M.R. du Québec Inc	280.54 \$
Les produits Opti-max inc.	573.40 \$
L'Industrielle Alliance Groupe Financier	94 190.99 \$
LKQ Canada Auto Parts, Inc.	538.08 \$
Louis Bourque, ingénieur	758.84 \$
Lumen	35.48 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	159 657.07 \$
Macpek Inc	1 406.67 \$
Magasin Latulippe inc.	239.60 \$
Maheu & Maheu	977.29 \$
Maison des Jeunes La Barak	18 805.50 \$
Malette S.E.N.C.R.L.	20 120.63 \$
Marie-Ange Castonguay	50.00 \$
Marie-Odile Dumont Charrtier	50.00 \$
Mary-Élizabeth Lagacé	1 100.00 \$
Mathieu Richard	203.79 \$
Mathieu Thomassin	165.09 \$
MEC Consultants inc.	6 523.17 \$
Mécanique J. Clair	1 664.53 \$
MédiaQMI inc	2 254.43 \$
MESSER CANADA INC.	194.96 \$

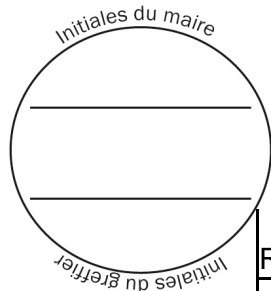


**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Michel Rochette	54.13 \$
Microsoft	1 042.03 \$
Ministère de la Justice du Québec	271.00 \$
Ministre des Finances	594 376.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	104 047.80 \$
Mireille Bélanger	1 615.83 \$
Mireille Martin	50.00 \$
Municipalité de Lac Beauport	1 317.62 \$
Office municipale d'Habitation de la Côte-de-Beaupré	402.20 \$
On-X-Production	17 366.97 \$
Paiements Payfacto Inc.	80.36 \$
Performdance - École de danse	(1 494.68) \$
PG Solutions Inc.	115.55 \$
Phil. Larochelle Équipement inc.	3 133.07 \$
Philippe Héon	869.97 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	2 001.00 \$
PIÈCES D'AUTOS BOULEVARD RAYMOND INC	287.44 \$
Postes Canada	81.74 \$
Pro style lettrage	810.57 \$
Productions Trianges Inc.	9 198.00 \$
Properformance	700.03 \$
Protection incendie PC inc.	87.27 \$
PUROLATOR INC.	680.76 \$
PyroConcept	5 173.88 \$
Raphaël Lachance	1 000.00 \$
Receveur Général du Canada	51 600.02 \$
Régulvar	1 144.00 \$
Réseau de développement économique de SBDL	80.00 \$
Restaurant Le Lavalois	204.87 \$
Revêtements Tennis Sud-Ouest inc.	4 599.00 \$
Richer Boulet Inc	1 065.37 \$
Robert Boileau inc.	808.96 \$

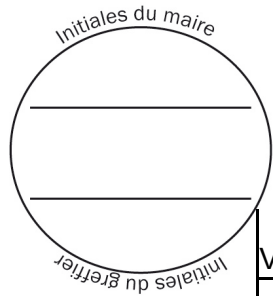




**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Roulements Harvey Inc.	882.67 \$
S.S.Q. Groupe financier	11 472.95 \$
Sani John Inc.	448.37 \$
Sani Orléans inc.	5 218.61 \$
Sani-Fontaines	120.72 \$
Sani-Terre Environnement inc.	38 696.17 \$
Sara Fitzback	50.00 \$
SCFP	1 304.68 \$
SCFP - Section locale 5187	1 223.67 \$
Sel Icecat Inc.	2 608.28 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	1 467.81 \$
Shaila Duguay	100.00 \$
Shell Fleet Plus	8 958.69 \$
Signalisation Lévis inc.	276.52 \$
SINTRA INC.	4 570.26 \$
Société nationale des Québécoises et Québécois de la Capital	180.51 \$
Société protectrice des animaux de Québec	2 643.50 \$
Société québécoise d'information juridique	48.12 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	2 516.59 \$
Solutions M3	4 972.67 \$
S-Pace signalétique inc	947.11 \$
Station Service Alpin inc.	360.69 \$
Stéphanie Cordeau	25.00 \$
Stericycle	34.84 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	4 801.35 \$
Suspension & Ressorts Michel Jeffrey	1 038.48 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	736.76 \$
Terry Durand	100.00 \$
Therrien-Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.	206.96 \$
Tim Hortons	10.99 \$
USD Global inc.	1 448.52 \$
Vanessa Gauthier	50.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Vega Media	860.00 \$
Vigil Sécurité inc. Logitech Plus	395.54 \$
Ville de Québec	22 499.71 \$
Voltec Ltée	1 079.85 \$
WP Engine	38.89 \$
Wurth Canada Limited	519.28 \$
Xavier Levesque Leclerc	1 000.00 \$
Zee Drive	35.59 \$
Zoll Medical Canada Inc.	227.79 \$
ZOOM Video Communication inc.	229.95 \$
<b>Total des effets présentés au conseil du 14 juin 2022</b>	<b>1 457 550.87 \$</b>

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

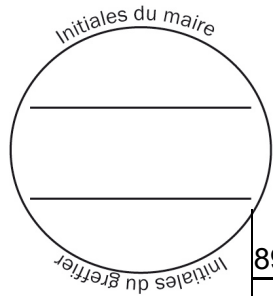
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**7. Résolution 172-06-2022**

**Financement des règlements d'emprunt - Concordance et de courte échéance  
relativement à un emprunt par obligations**

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 247 000 \$ qui sera réalisé le 27 juin 2022, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
496-06	1 608 700 \$
587-09	158 700 \$
590-09	304 500 \$
607-10	888 400 \$
621-10	698 400 \$
745-15	51 300 \$
719-14	223 100 \$
636-11	67 400 \$
633-11	866 500 \$
887-20	560 000 \$



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

890-21	401 218 \$
826-18	118 782 \$
870-20	300 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 496-06, 587-09, 590-09, 607-10, 621-10, 745-15, 719-14, 636-11, 633-11, 887-20, 890-21, 826-18 et 870-20, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

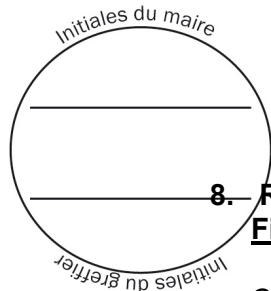
### Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne

#### Il est résolu :

- Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
  1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 juin 2022;
  2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 juin et le 27 décembre de chaque année;
  3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
  4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
  5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
  6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
  7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : C.D. De Beauport, 799, rue Clémenceau Québec (QC) G1C 8J7
  8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées
- QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 496-06, 587-09, 590-09, 607-10, 621-10, 745-15, 719-14, 636-11, 633-11, 887-20, 890-21, 826-18 et 870-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 juin 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**8. Résolution 173-06-2022**

**Financement des règlements d'emprunt - Soumissions pour l'émission d'obligations**

Considérant les soumissions pour l'émission d'obligations suivantes :

N° de résolution ou annotati

<b>Date d'ouverture :</b>	14 juin 2022	<b>Nombre de soumissions :</b>	4
<b>Heure d'ouverture :</b>	11 h	<b>Échéance moyenne :</b>	4 ans et 6 mois
<b>Lieu d'ouverture :</b>	Ministère des Finances du Québec	<b>Date d'émission :</b>	27 juin 2022
<b>Montant :</b>	6 247 000 \$		

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 496-06, 587-09, 590-09, 607-10, 621-10, 745-15, 719-14, 636-11, 633-11, 887-20, 890-21, 826-18 et 870-20, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 juin 2022, au montant de 6 247 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - BMO NESBITT BURNS INC.**

301 000 \$	3,50000 %	2023
313 000 \$	3,75000 %	2024
326 000 \$	4,00000 %	2025
338 000 \$	4,00000 %	2026
4 969 000 \$	4,50000 %	2027

Prix : 98,64600

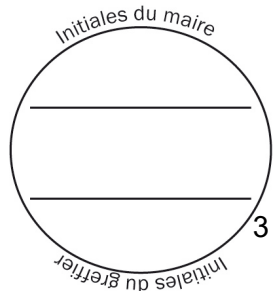
Coût réel : 4,76796 %

**2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

301 000 \$	3,60000 %	2023
313 000 \$	3,95000 %	2024
326 000 \$	4,15000 %	2025
338 000 \$	4,30000 %	2026
4 969 000 \$	4,40000 %	2027

Prix : 98,19593

Coût réel : 4,81964 %



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

	301 000 \$	3,50000 %	2023
N° de résolution ou annotations	313 000 \$	4,00000 %	2024
	326 000 \$	4,15000 %	2025
	338 000 \$	4,30000 %	2026
	4 969 000 \$	4,40000 %	2027

Prix : 98,17600

Coût réel : 4,82472 %

**4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

	301 000 \$	3,75000 %	2023
	313 000 \$	4,15000 %	2024
	326 000 \$	4,25000 %	2025
	338 000 \$	4,35000 %	2026
	4 969 000 \$	4,45000 %	2027

Prix : 98,13400

Coût réel : 4,89258 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

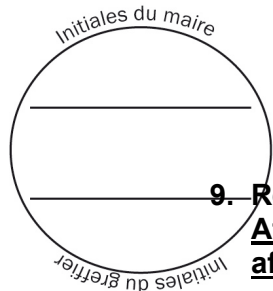
**Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne**

**Il est résolu :**

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que l'émission d'obligations au montant de 6 247 000 \$ de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;
- Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

### 9. Résolution 174-06-2022

#### Affectation du surplus accumulé non affecté (SANA) à des surplus accumulés affectés

Considérant les montants disponibles dans le surplus accumulé non affecté;

N° de résolution ou annotations

Considérant la recommandation favorable de la directrice du service des finances et trésorière :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne**

**Il est résolu :**

- D'affecter un montant de 55 434 \$ du surplus accumulé non affecté (SANA) vers le surplus accumulé affecté, de la façon suivante:

<b>SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ</b>	<b>MONTANT</b>
Opérations de déneigement	45 434 \$
Prévoyance - Mesure d'urgence	10 000 \$

- D'autoriser la mairesse et la directrice du service des finances et trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 10. Résolution 175-06-2022

#### Demande de paiement FIMEAU #5

Considérant que Pluritec a attesté la conformité des travaux effectués sur les rues de l'Aqueduc, de la Fabrique et des Dunes et a délivré un certificat d'acceptation provisoire partielle en respect des documents contractuels;

Considérant que la Ville a obtenu la recommandation de paiement #5 de Pluritec favorable au paiement de la somme de 84 244.11 \$;

Considérant que le montant de la retenue contractuelle conservé est suffisamment important pour couvrir la valeur des déficiences à être complétés par G.N.P;

Considérant que le montant de la retenue contractuelle continuera d'augmenter avec les travaux réalisés en 2022 sur l'avenue Sainte-Brigitte;

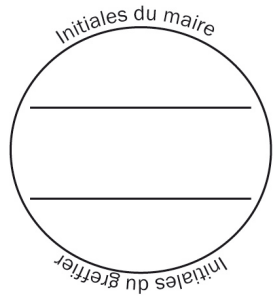
Considérant que les travaux sont effectués provisoirement à la satisfaction du Service des travaux publics;

**Sur la proposition Mme la conseillère Michèle Dufresne**

**Il est résolu:**

- D'accepter partiellement et provisoirement les travaux et de procéder au paiement de la libération de 50 % des retenues contractuelles au dossier pour un montant de 84 244.11 \$ incluant les taxes applicables:
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annexe

### **11. Résolution 176-06-2022**

#### **Programme d'aide à la voirie locale Volets Redressement et Accélération - Dépôt d'une demande d'aide financière**

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à des respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que le chargé de projet de la municipalité, M. Olivier Coulombe agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier :

#### **Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne**

#### **Il est résolu :**

- Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **RÈGLEMENTS**

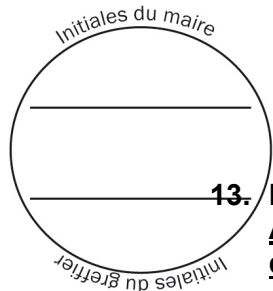
#### **~~12. Résolution 177-06-2022 Point reporté~~**

#### **~~Avis de motion – Règlement 930-22 Règlement modifiant le Règlement 625-11 – Relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration phase 2~~**

~~Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 930-22 – Règlement modifiant le Règlement 625-11 – Relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration phase 2~~

~~Le projet de règlement est présenté et déposé. Ce règlement a pour objectif de modifier le bassin de taxation afin qu'il comprenne la dernière phase qui est en cours de réalisation Petite Europe et Versant Est.~~





**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**13. Résolution 178-06-2022**

**Avis de motion et dépôt du Règlement 921-22 Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)**

N° de résolution ou annotation

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 921-22 – Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

Le projet de règlement est présenté et déposé. Il consiste principalement à définir une orientation claire pour les zones :

Zone HB-14 : Secteur de la rue Tremblay

Zone HB-35 : Secteur du prolongement de la rue de l'Aqueduc

**14. Résolution 179-06-2022**

**Adoption 1er projet du Règlement 921-22 Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)**

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet que des plans d'aménagement d'ensemble soient nécessaire pour les zones HB-14 (secteur rue Tremblay) et HB-35 (prolongement de la rue Aqueduc)

**Sur la proposition de M. le conseiller Mathieu Thomassin**

**Il est résolu :**

- D'adopter le Règlement 921-22 - Règlement de **sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)**
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**GREFFE**

**15. Résolution 180-06-2022**

**Réception provisoire Petite-Europe - Rues Pyrénées-Oural**

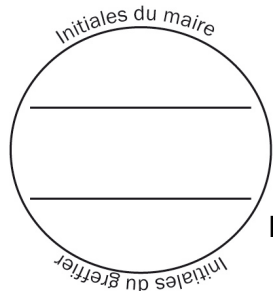
Considérant qu'un protocole d'entente est intervenu entre le promoteur et la Ville pour la mise en place des rues Pyrénées et Oural et que ces infrastructures ont été testées et répondent au standard requis;

Considérant que la Ville doit accepter de façon provisoire les travaux de voirie ainsi que de conduites d'eau potable et d'égout sur les rues des Pyrénées et de L'Oural;

Considérant la recommandation positive du Service de l'aménagement du territoire et du Service des travaux publics;

**Sur la proposition de M. le conseiller Mathieu Thomassin**





**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**Il est résolu :**

- Que la Ville prenne acte de la réception provisoire des travaux de voirie ainsi que des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues des Pyrénées et de L'Oural conformément au protocole d'entente intervenu entre les parties en vertu de la Résolution 109-04-2022.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**16. Résolution 181-06-2022**

**Désignation de signataires - Entente sur la mise en place d'un jardin collaboratif au parc Richelieu - Centre Famille SBDL**

Considérant le Centre Famille SBDL a manifesté le désir de conclure une entente avec la Ville pour mettre en place un jardin collaboratif au parc Richelieu pour la saison des récoltes 2022;

Considérant que la ville n'a aucune implication financière dans ce projet;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;

**Sur la proposition M. le conseiller Dominic Morin**

**Il est résolu :**

- De désigner la directrice des loisirs, des sports de la culture et vie communautaire à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**17. Résolution 182-06-2022**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022**

**Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier**

**Il est résolu :**

- D'adopter et signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

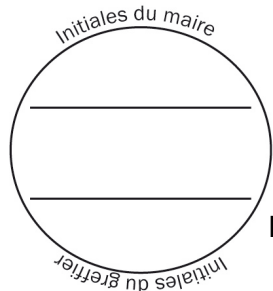
Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**18. Résolution 183-06-2022**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022**

**Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**Il est résolu :**

- D'adopter et signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### DIRECTION GÉNÉRALE

#### 19. Résolution 184-06-2022

##### **Adoption de la POL-035-22 - Politique et procédures de communication remplaçant la POL-009-14**

Considérant que la Ville a adopté la politique POL-09-14 - Politique de communication le 14 octobre 2014;

Considérant le plan d'actions stratégiques en développement durable adopté en octobre 2020;

Considérant que la satisfaction du citoyen est au cœur des préoccupations de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et que la mobilisation du personnel envers cette priorité représente un atout indéniable pour y parvenir;

Considérant que la Ville reconnaît que le partage de l'information permet le développement d'un sentiment d'appartenance et aide à favoriser une culture de participation et de partenariat, créant des liens plus forts entre les citoyens et l'organisation municipale;

Considérant que la Ville confirme le respect qu'elle porte à ses divers publics et partenaires en faisant preuve, à leur égard, de transparence, d'intégrité, d'honnêteté, de respect et d'éthique;

Considérant que la communication se révèle être un levier de gestion à haute valeur ajoutée et que la Ville désire mieux encadrer ses communications avec les différents publics par le biais d'un réseau d'information et d'échange efficace en se dotant d'une politique et procédures de communication;

#### **Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon**

**Il est résolu :**

- D'adopter la POL-035-22 - Politique et procédures de communication remplaçant la POL-009-14;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

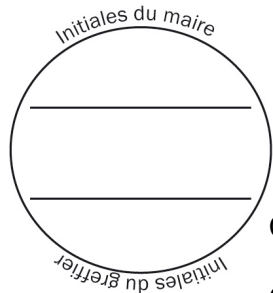
Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### URBANISME

#### 20. Résolution 185-06-2022

##### **Demande de PIIA 614-11 pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 m2 au 63, rue St-Louis**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la demande de PIIA no 2021-0073 déposée le 1er décembre 2021;

Considérant que la demande vise à l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 63, rue St-Louis et que cette demande est assujettie à l'article 5.1.5 du Règlement relatif aux PIIA 614-11 découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41d;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2021-0073 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 63, rue St-Louis, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2022 :

### Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette

- D'autoriser la demande de PIIA no 2021-0073 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 63, rue St-Louis, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 21. Résolution 186-06-2022

#### **Demande de PIIA 614-11 pour des travaux à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente au 3, rue Drouin**

Considérant la demande de PIIA no 2022-0034 déposée le 25 avril 2022;

Considérant que la demande vise l'implantation d'une piscine hors-terre à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, soit au 3 rue Drouin, et que cette demande est assujettie à l'article 5.1.3 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

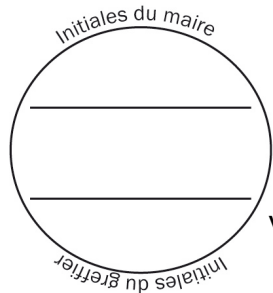
Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2022-0034, pour l'implantation d'une piscine hors-terre à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, soit au 3 rue Drouin, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2022 :

### Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette

#### Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA no 2022-0034, au 3, rue Drouin, pour l'implantation d'une piscine hors-terre à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

Vote contre : M. le conseiller Simon St-Hilaire

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée par la majorité des conseillers**

### 22. Résolution 187-06-2022

#### **Demande de PIIA 614-11 pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 m2 (lot 6 525 163 projeté Trivent 3)**

Considérant la demande de PIIA no 2022-0027 déposée le 20 avril 2022;

Considérant que la demande vise à l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés sur lot 6 525 163 projeté pour la construction de la troisième école, anciennement rue des Champs, et que cette demande est assujettie à l'article 5.1.5 du Règlement relatif aux PIIA 614-11 découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41d;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2022-0027 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés sur le lot 6 525 163 projeté pour la construction de la troisième école, anciennement rue des Champs, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2022 :

#### **Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette**

- D'autoriser la demande de PIIA no 2022-0027 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés sur le lot 6 525 163 projeté pour la construction de la troisième école, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 23. Résolution 188-06-2022

#### **Demande de PIIA 840-18 pour l'implantation d'une enseigne commerciale au 423, avenue Sainte-Brigitte**

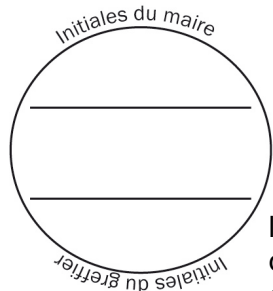
Considérant la demande de PIIA 2022-0032 déposée le 2 mai 2022;

Considérant que la demande vise l'implantation d'une enseigne commerciale située à l'intérieur du noyau villageois, au 423, avenue Sainte-Brigitte et qu'elle est assujettie au chapitre 10 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;*

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2022-0032 pour l'implantation d'une enseigne commerciale située à



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

l'intérieur du noyau villageois, au 423, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2022 et conditionnellement à ce que le lettrage soit considérablement en relief;

N° de résolution ou annotation **Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette**

### Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2022-0032, pour l'implantation d'une enseigne commerciale située à l'intérieur du noyau villageois, au 423, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2022 et conditionnellement à ce que le lettrage soit considérablement en relief;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette

Vote contre : Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée par la majorité des conseillers**

### 24. Résolution 189-06-2022

#### **Demande de PIIA 840-18 pour la démolition partielle et l'agrandissement d'un bâtiment principal au 431, avenue Sainte-Brigitte**

Considérant la demande de PIIA n°2022-0030 déposée le 25 avril 2022;

Considérant que la demande vise la démolition partielle et l'agrandissement d'un bâtiment principal situé à l'intérieur du noyau villageois au 431, avenue Sainte-Brigitte et que cette demande est assujettie au chapitre 9 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2022-0030 pour la démolition partielle et l'agrandissement d'un bâtiment principal situé à l'intérieur du noyau villageois au 431, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2022 :

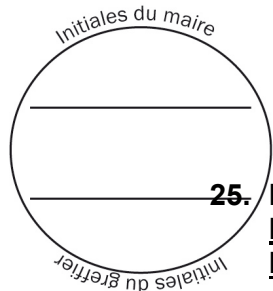
### Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette

### Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n°2022-0030 pour la démolition partielle et l'agrandissement d'un bâtiment principal situé à l'intérieur du noyau villageois au 431, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2021;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

### 25. Résolution 190-06-2022

#### Demande de PIIA 840-18 pour le remplacement d'enseignes au 443, avenue Sainte-Brigitte

Considérant la demande de PIIA 2022-0035 déposée le 24 mai 2022;

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande vise le remplacement d'une enseigne et d'une marquise commerciales situées à l'intérieur du noyau villageois au 443, avenue Sainte-Brigitte, et qu'elle est assujettie au chapitre 10 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;*

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2022-0035 pour le remplacement d'une enseigne et d'une marquise commerciales situées à l'intérieur du noyau villageois au 443, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2022;

#### **Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette**

#### **Il est résolu :**

- D'autoriser la demande de PIIA 2022-0035, pour le remplacement d'une enseigne et d'une marquise commerciales situées à l'intérieur du noyau villageois au 443, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 24 mai 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 26. Résolution 191-06-2022

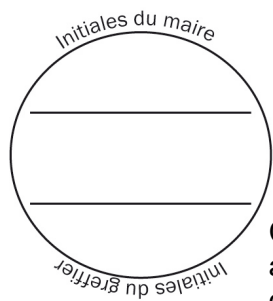
#### Achat regroupé de différents bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023

Considérant que la **Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval** présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics BAC-2023, pour un achat regroupé de différents bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023 ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des Bac roulant (type de bac a préciser) dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

N° de résolution ou annotation **Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette**

### Il est résolu :

- D'autoriser la municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 27. Résolution 192-06-2022

#### **Appui à la demande d'approbation ministérielle de certaines dispositions des règlements de contrôle intérimaire (RCI) nos 2010-41 et 2019-91 de la CMQ**

Considérant qu'un nouveau régime transitoire en matière de gestion des zones inondables, des rives et du littoral intitulé « Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations » est entré en vigueur le 1er mars 2022;

Considérant que ce cadre transitoire rend potentiellement inopérantes de nombreuses dispositions des règlements de contrôle intérimaire (RCI) nos 2010-41 et 2019-91 de la CMQ et des dispositions des schémas d'aménagement et de développement et des réglementations locales qui en sont issues, sans offrir de protection équivalente, et crée une insécurité juridique pour plusieurs MRC et municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

Considérant que par la résolution no C-2022-49, la CMQ demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), un décret permettant le maintien de l'application des RCI nos 2010-41 et 2019-91 visant la protection de bassins versants de prises d'eau potable et des dispositions des schémas d'aménagement et de développement et des réglementations locales qui en sont issues, pour la période d'application du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral;

Considérant que par la même résolution no C-2022-49, la CMQ autorise sa direction générale à déposer auprès du MELCC une demande d'approbation ministérielle en vertu de l'article 118.3.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement concernant certaines dispositions des RCI nos 2010-41 et 2019-91;

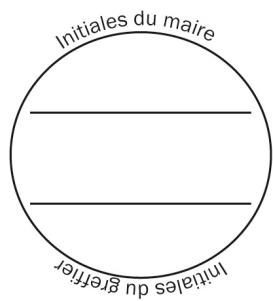
Considérant qu'une application harmonisée des dispositions réglementaires favorise le maintien d'une protection adéquate des prises d'eau potable et des gains environnementaux obtenus au cours des 12 dernières années;

Considérant que les RCI sont l'aboutissement d'un consensus métropolitain et de plus de 12 ans de discussion;

### **Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette**

### Il est résolu :

- D'appuyer la demande de décret ministériel de la CMQ afin de maintenir, pendant la période d'application du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, l'application des RCI nos 2010-41 et 2019-91 et des



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

dispositions des schémas d'aménagement et de développement et des réglementations locales qui en sont issues;

- D'appuyer la démarche de la CMQ visant une demande d'approbation ministérielle en vertu de l'article 118.3.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement concernant certaines dispositions des RCI nos 2010-41 et 2019-91.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 28. Résolution 193-06-2022

#### **Demande de modification au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de La Jacques- Cartier concernant la cartographie des affectations du territoire et l'affectation RF-3**

Considérant que lors du processus de révision des règlements d'urbanisme, la Ville a remarqué que le schéma d'aménagement de la MRC (SAR) de la Jacques-Cartier avait été créé sur les lots avant 2014, mais que la rénovation cadastrale pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a eu lieu seulement en 2018;

Considérant que les délimitations de lots suite à la rénovation cadastrale a un incidence sur les délimitation du SAR sur le territoire de notre Ville;

**Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette**

**Il est résolu :**

- De revoir la cartographie des affectations du territoires pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, suite à la rénovation cadastrale et à la révision de nos règlements d'urbanisme;
- De modifier les limites de l'affectation récréo-forestière (RF-3) afin d'inclure l'immeuble du 24, rue du Centre (#lot 5 757 478);
- De réitérer le changement d'affectation pour les lots 6 328 647, 6 328 646, 5 757166, 5 756 784, 6 431 357, 5 757 168 et 5 757 167 / Centre récréotouristique des Hautes-Terres (Référence : Résolution 085-03-2022 (SBDL) pour passer d'une affectation récréo-touristiques (RF) à une affectation récréative (REC).

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## LOISIRS

### 29. Résolution 194-06-2022

#### **Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant du Centre récréotouristique des Hautes-Terres;

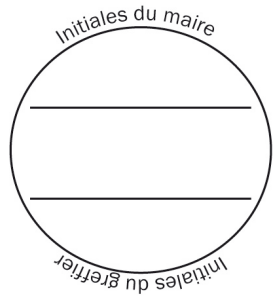
Considérant que la demande d'aide financière vise à l'organisation d'un camp de survie en forêt / plein air qui se tiendra du 22 au 26 août 2022;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;

**Sur la proposition de M. le conseiller Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'accorder une aide financière de 750 \$ au Centre récréotouristique des Hautes-Terres pour l'organisation d'un camp de survie en forêt / plein air qui se tiendra du 22 au 26 août 2022, conformément à la *politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 30. Résolution 195-06-2022

#### **Demande d'aide financière dans le cadre d'une initiative citoyenne**

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2022, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté;

Considérant que la Ville a reçu une demande de M. Guillaume Bédard, pour l'organisation d'un Tournoi de balle au terrain des loisirs;

Considérant que le versement sera remis lors du dépôt du rapport de l'événement (maximum 3 mois après l'événement);

**Sur la proposition de M. le conseiller Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- D'octroyer une aide financière de 750 \$ à M. Guillaume Bédard pour l'organisation d'un Tournoi de balle;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 31. Résolution 196-06-2022

#### **Reconnaissance d'un organisme à but non lucratif dans le cadre de la politique POL-032-20 - Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif**

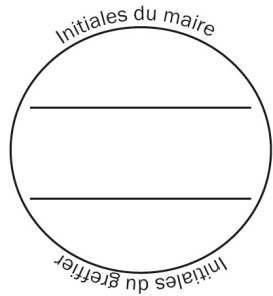
Considérant la politique POL-032-20 - *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif*, adoptée le 27 octobre 2020;

Considérant que l'organisme Matinée Frimousses a déposé une demande de reconnaissance complète auprès du Service des loisirs, des sports et de la culture et vie communautaire;

Considérant l'analyse de la demande par le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;

**Sur la proposition de M. le conseiller Simon St-Hilaire**

**Il est résolu:**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- De reconnaître l'organisme Matinée Frimousses à titre d'organisme « Partenaire »;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### TRAVAUX PUBLICS

#### 32. Résolution 197-06-2022

##### Démolition de la résidence – 8, rue des Champs

Considérant que le Service des travaux publics a été en demande de prix auprès de deux entrepreneurs pour la démolition, nivellement et dispositions des débris pour les infrastructures sises au 8, rue des Champs;

Considérant que SH machinerie a soumis le prix le plus bas et conforme à la demande de prix à savoir un montant de 21 743.85 \$ excluant les taxes;

Considérant que le terrain doit être remis libre de toutes contraintes au centre de service scolaire pour le 24 juin 2022;

**Sur la proposition de M. le conseiller Mathieu Thomassin**

**Il est résolu :**

- D'adjuger le contrat de démolition, nivellement et disposition des rebus pour les infrastructures sises au 8, rue des Champs à SH machinerie au montant de 21 743.85 \$ excluant les taxes;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### RESSOURCES HUMAINES

#### 33. Résolution 198-06-2022

##### Nomination de Mme Isabelle Henry à titre d'agente de soutien administratif et réceptionniste, régulier, à temps partiel

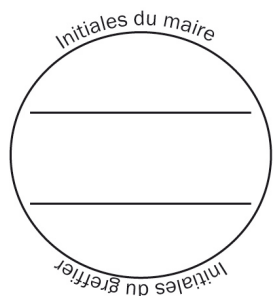
Considérant la demande de Mme Isabelle Henry de réduire son nombre d'heures de travail hebdomadaire;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

**Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon**

**Il est résolu :**

- De nommer Mme Isabelle Henry, à titre d'agente de soutien administratif et réceptionniste, régulière, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **34. Résolution 199-06-2022**

#### **Embauche de Mme Michelle Drolet à titre de secrétaire-réceptionniste**

Considérant les besoins de la Ville afin de combler la plage horaire du vendredi;

Considérant l'intérêt démontré par Mme Michelle Drolet afin de combler cette plage horaire;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines;

#### **Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon**

#### **Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche de Mme Michelle Drolet, à titre de secrétaire-réceptionniste, à raison de 4 heures/semaine, le vendredi, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **35. Résolution 200-06-2022**

#### **Nomination de M. Steeve Grondin à titre de Chef de Division aux opérations du Service de la sécurité publique, permanent, temps plein**

Considérant la réorganisation administrative du Service de la sécurité publique;

Considérant les besoins du Service de la sécurité publique;

Considérant la création d'un poste de Chef de Division aux opérations, poste cadre, permanent, à temps plein;

Considérant que M. Steeve Grondin a démontré son intérêt pour le poste de Chef de Division aux opérations;

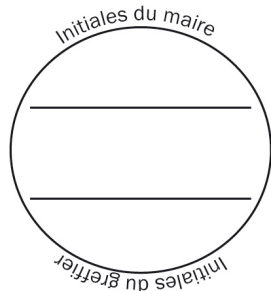
Considérant que M. Steeve Grondin répond à l'ensemble des exigences du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et du directeur du Service de la sécurité publique;

#### **Sur la proposition de M. le conseiller Mathieu Thomassin**

#### **Il est résolu :**

- De nommer M. Steeve Grondin à titre de Chef de Division aux opérations du Service de la sécurité publique, permanent, temps plein, suivant les dispositions du Contrat traitant des conditions de travail des employés cadres;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

- Que cette nomination soit assortie d'une période de probation de 6 mois suivant la présente résolution;
  - D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.
- Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotation

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**36. Résolution 201-06-2022**

**Embauche de M. Martin Bordeleau à titre d'opérateur-journalier aux travaux publics, à temps plein**

Considérant la vacance d'un poste d'opérateur-journalier, à temps plein au sein du Service des travaux publics;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées à la suite de l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des travaux publics et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

**Sur la proposition de M. le conseiller Mathieu Thomassin**

**Il est résolu :**

- D'embaucher M. Martin Bordeleau, à titre d'opérateur-journalier, régulier, à temps plein, suivant les dispositions de la convention de travail des cols bleus en vigueur;
- Que cette embauche soit assortie d'une période de probation de 1 040 heures effectivement travaillées, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**37. Résolution 202-06-2022**

**Embauche du personnel d'animation pour le camp de jour de l'été 2022**

Considérant que le camp de jour de l'été 2022 se déroulera du 4 juillet au 19 août 2022;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes et les entrevues réalisées;

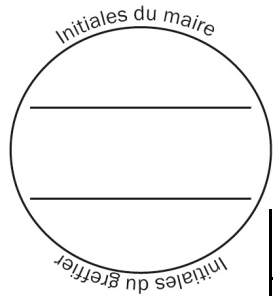
Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire :

**Sur proposition de M. le conseiller Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour de l'été 2022, se déroulant du 4 juillet au 19 août 2022 :

<b>Accompagnateurs (3)</b>	<b>Animateurs réguliers (27)</b>	
Anne-Frédéryk Tremblay	Alicia Gendron	Meganne Bolduc Laflamme



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotation

	Thomas Castonguay	Audrey Descarreaux	Rebecca Plamondon
	Mélissa Cliche	Avery Jade Larson	Marilou Brisson-Simard
	<b>Aides Animateurs (6)</b>	Christophe Briand	Mélina Villeneuve
	Alexia Adimmah	Cora-Lee Tremblay	Mia Huot
	Lauralie Ricard	Elisa Dion	Nathan Melançon
	Laurie Beaulieu	Ellie Brisson-Simard	Nathan Moreau
	Raphaëlle Plamondon	Frédérique Beaulieu	Océane Martel
	Shawn Huot	Grégoire Boudreau-Dufour	Samuel Lessard
	Émilie Guay	Hémi Jobin	William Latulippe-Gagnon
	<b>Spécialiste (2)</b>	Jade Bélanger	Zachary Chabot
	Annabelle Grenon	Karolann Duguay	Emy Gamache
	Émilie Parent	Laurence Garneau	
		Laurie-Jeanne Rioux	
		Lily-Rose Landry	

- Que les embauches des animateurs soient conditionnelles à la réussite de la partie théorique de la certification du diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice sur service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à signer les documents afférents

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**38. Résolution 203-06-2022**

**Confirmation d'emploi de M. Marc-Olivier Labrie à titre de préposé à l'inspection, régulier, à temps plein**

Considérant la Résolution 317-09-21, nommant M. Marc-Olivier Labrie à titre de préposé à l'inspection, régulier, à temps plein;

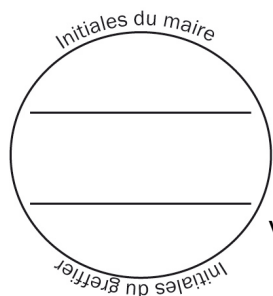
Considérant que la période de probation de M. Marc-Olivier Labrie est terminée et réussie avec succès;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de l'aménagement du territoire et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

**Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon**

**Il est résolu :**

- De confirmer M. Marc-Olivier Labrie au statut d'employé régulier, à temps plein, à titre de préposé à l'inspection;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 39. **Résolution 204-06-2022** **Période de questions**

À 19 h 50, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

La période de questions s'est terminée à 20 h 05.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### DISPOSITIONS FINALES

#### 40. **Résolution 205-06-2022** **Levée de la séance**

**Sur la proposition Mme la mairesse France Fortier**

**Il est résolu de lever la séance à 20 h 05.**

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Signature de la mairesse

\_\_\_\_\_  
Signature de la conseillère juridique aux affaires  
municipales et greffière